



SuisseEnergie
pour les communes
**Programme
de soutien**

Guide pour les porteurs de projet

Villes et communes innovantes



1^{er} mars 2023

Objectif de ce document

Ce document constitue une aide pour soumettre une demande de soutien financier à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour les projets des villes et des communes. Les explications suivantes vous aideront à soumettre correctement une demande.

Vous trouverez dans [l'aide-mémoire](#) les conditions-cadres formelles relatives au dépôt de la demande et aux soutiens financiers de projets. Veuillez utiliser notre [formulaire de demande électronique](#) pour déposer votre demande. Si vous avez des questions ne trouvant pas réponse dans le présent document, n'hésitez pas à nous contacter.

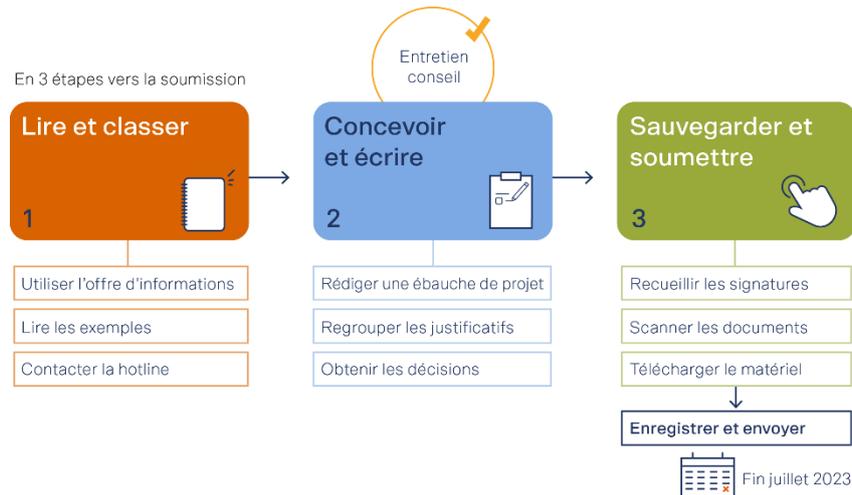
Veuillez-vous assurer de sauvegarder régulièrement votre soumission dans le formulaire de demande électronique.

Sommaire

1	Consignes générales pour les demandes de subvention	3
2	Compléter les documents de la demande	4
2.1	Renseignements sur les personnes et l'organisation	4
2.2	Indications sur le projet	5
2.3	Annexes et justificatifs	15
3	Soumission d'une demande de subvention	17
4	Contact	18

1 Consignes générales pour les demandes de subvention

Les étapes importantes suivantes doivent être suivies lors du dépôt d'une demande de subvention :



Les consignes formelles suivantes doivent être prises en compte :

- Toutes les communes et villes suisses peuvent déposer une demande.
- Seules les communes et villes peuvent être requérantes et bénéficiaires du soutien financier.
- Si la subvention est accordée, les villes ou communes s'engagent à mener une communication active autour du subventionnement. À cette fin, la mention « Avec le soutien de SuisseEnergie » et le logo de SuisseEnergie doivent figurer en bonne place dans la communication tant interne qu'externe.
- La commune est elle-même responsable des mesures mises en œuvre sur son territoire.

Informez-vous et convenez d'un entretien de conseil sans engagement :

Jakob Rager

Programme de soutien de SuisseEnergie pour les communes

c/o Haute Ecole d'Ingénierie

Rue de l'Industrie 23, 1950 Sion

Tél. : +41 58 606 98 09

E-mail : projet@local-energy.swiss

www.local-energy.swiss

2 Compléter les documents de la demande

2.1 Renseignements sur les personnes et l'organisation

Dans le premier paragraphe de la demande, vous devez renseigner vos coordonnées ainsi que les informations principales sur votre ville ou commune. Il faut en particulier démontrer le respect des exigences institutionnelles demandées à la ville ou la commune, conformément à [l'aide-mémoire](#).

Ville ou commune

SOUMISSION DU PROJET Villes et communes	
Numéro de la requête	2021-113
VILLE OU COMMUNE	
Nom de la ville ou de la commune:	<input type="text"/>
Canton:	<input type="text"/>

Nom de la ville ou commune : nom de la ville ou commune déposant la demande.
Canton : canton où se situe la ville ou commune requérante.

Responsable de projet dans la commune

DIRECTION DU PROJET AU SEIN DE LA COMMUNE	
Nom:	<input type="text"/>
Prénom:	<input type="text"/>
Fonction:	<input type="text"/>
Adresse (rue, code postal, lieu):	<input type="text"/>
Numéro de téléphone:	<input type="text"/>
Adresse e-mail:	<input type="text"/>
Site web:	<input type="text"/>

Veillez indiquer ici le nom de la personne responsable (direction de projet) pour les projets déposés. Veillez-vous assurer que cette personne reçoive également les documents contractuels et soit définie comme la bénéficiaire des prestations. Elle doit en outre être employée directement par la ville ou la commune. Par ailleurs, l'adresse du responsable de projet doit être celle de l'administration de la ville ou de la commune (pas d'adresse privée). La direction de projet mentionnée doit disposer d'une connaissance approfondie du projet.

Exigences minimales pour la ville ou la commune

EXIGENCE MINIMALE POUR LA VILLE OU LA COMMUNE	
Poste compétent pour les questions énergétiques et environnementales	<input type="text"/>

Veillez indiquer ici le nom et la fonction de la personne responsable des questions énergétiques et environnementales de votre ville ou commune et possédant les habilitations requises. Ce poste doit être clairement défini et intégré à l'administration. Il peut se confondre avec celui de responsable de projet.

Les autres exigences institutionnelles minimales requises pour les villes et les communes doivent être justifiées dans l'annexe B. Plus d'informations à la page 15.

2.2 Indications sur le projet

Vous devez décrire votre/vos projet(s) dans le deuxième paragraphe de la demande. Les exigences concernant les projets mentionnées dans [l'aide-mémoire](#) doivent notamment être démontrées.

Un à deux projets par ville et commune seront soutenus. Si vous déposez deux projets, vous devez remplir individuellement le masque suivant pour chaque projet (deux fois au total).

Titre et description du/des projet(s)

PROJET 1	
Titre du projet: ?	<input type="text"/>
Description du projet: ?	<input type="text"/>
Mesures du projet (output):	<input type="text"/>

Décrivez ici le projet prévu. Veillez à expliquer le projet de manière aussi complète que nécessaire, mais aussi brève que possible.

Ce faisant, essayez de répondre aux questions suivantes :

- À quelle nécessité d'agir répond le projet ?
- Quelle est l'approche de votre projet (résumé) ?
- Comment l'objectif sera-t-il atteint (procédure / étapes du projet) ?
- Quelles sont les opportunités du projet ou votre intention pour la mise en œuvre?

Portez une attention particulière aux points suivants dans vos explications :

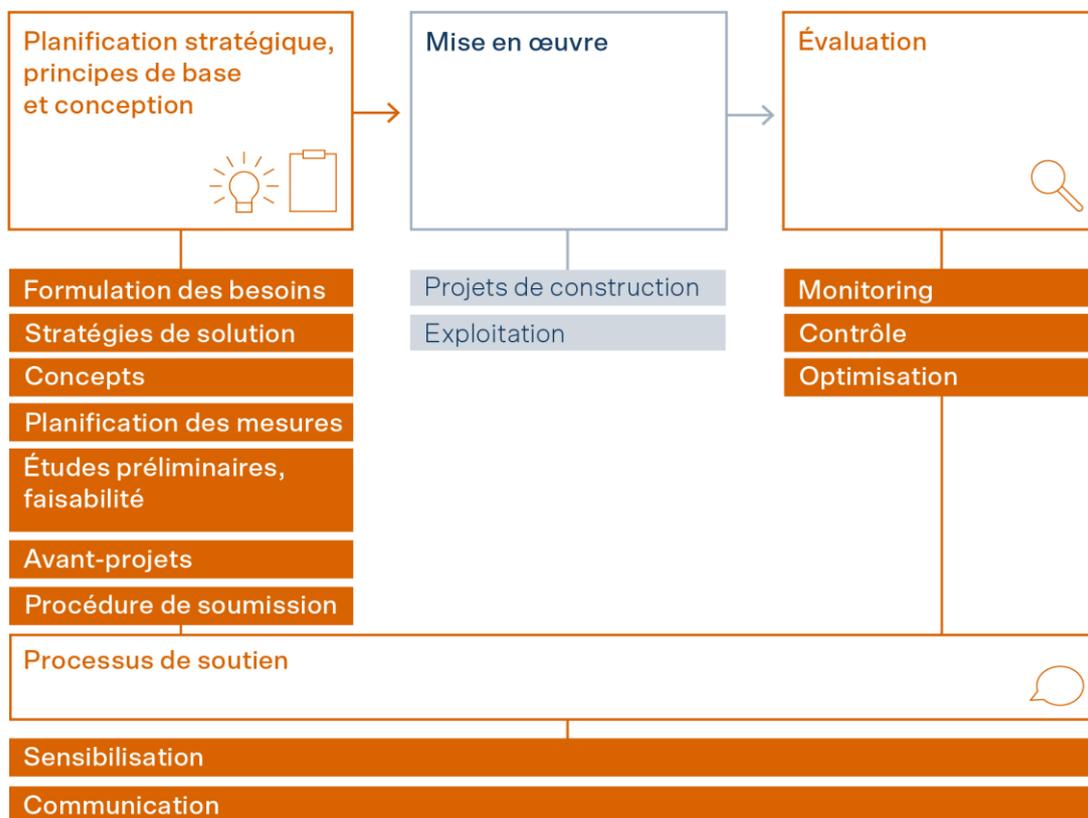
- Démontrez comment votre projet s'intègre dans les champs d'action prioritaires de SuisseEnergie (Efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables, Mobilité, Installations et processus dans le secteur de l'industrie et des services).
- Décrivez les différentes phases de projet.
- Veillez à ce que les projets ne présentent aucune concordance avec les critères d'exclusion de subvention figurant dans [l'aide-mémoire](#).

Mesures du projet (output)

Décrivez ici les 3-8 actions clés prévues dans le cadre du projet. Montrez-nous comment vous envisagez d'atteindre l'effet souhaité et quelles activités vous prévoyez dans le cadre du projet. Essayez d'utiliser des formules simples et brèves.

Phases de projet pouvant donner droit à une subvention

Peuvent donner droit à une subvention l'élaboration de principes de base, de concepts, d'études préliminaires, d'avant-projets et d'études de faisabilité relatifs à des projets dans le domaine du bâtiment, de la mobilité et des infrastructures, ainsi que les services de monitoring. Les mesures de communication et de sensibilisation accompagnant les projets peuvent aussi donner droit à une subvention. Les phases de projet pouvant donner droit à une subvention sont marquées en orange ci-après ; en bleu, celles qui ne donnent pas droit à une subvention.



Exemples de projets pouvant donner droit à une subvention (liste non exhaustive) :

Planification énergétique et plan climat

- Analyses de l'état énergétique des bâtiments / installations / quartiers et identification des potentiels et mesures d'optimisation
- Planifications optimisées d'assainissements énergétiques des installations et bâtiments communaux (p. ex. STEP, approvisionnement en eau, élimination des déchets, dépôts)
- Concepts de monitoring dans le domaine du bâtiment
- Adaptations de la stratégie énergétique d'une commune (développement coordonné de la planification du territoire et de l'énergie)
- Développement et planification (planification énergétique, planification de la mobilité, plan climat, etc.)
- Développement de mesures de planification énergétique et de mise en œuvre participatives
- Coopérations avec les écoles (p. ex. terrain de jeu axé sur les énergies)
- Projets de chaleur de proximité et à distance tant communaux que locaux
- Plans d'action dans les domaines de l'énergie et des adaptations au changement climatique, etc.
- Concepts dans le domaine de l'encouragement du regroupement dans le cadre de la consommation propre en relation avec la production d'électricité renouvelable et son utilisation (RCP)

Offres d'optimisation énergétique pour les tiers

- « Boussole du développement durable » pour les PME
- Utilisation de BIM pour l'assainissement d'infrastructures avec potentiels d'économie d'énergie
- Mise en place de plateformes pour l'information et le conseil ainsi que de possibilités de soutien de différents groupes d'utilisateurs dans le domaine énergétique
- Modèles de participation pour les installations pour la production d'énergies renouvelables

Optimisation de l'infrastructure énergétique communale

- Évaluation et mise en œuvre de centrales hydrauliques sur eau potable
- Analyses de potentiel et d'utilisation pour l'utilisation du froid et de la chaleur des eaux usées / eaux souterraines / eaux des lacs / eaux des rivières ainsi que des rejets thermiques

- Exploration d'une utilisation systématique des potentiels des rejets thermiques de l'industrie, de l'artisanat, etc.
- Réseaux thermiques (recommandations voir [lien](#))
- Gestions optimisées du réseau de canalisations
- Mise sur pied de réseaux de capteurs dans le domaine de l'énergie et de l'environnement pour les commandes et la surveillance
- Concepts et projets pilotes dans le domaine du stockage local (chaleur, électricité, froid)
- Utilisations du Smart Metering
- Optimisations de l'exploitation existante (utilisation de commandes automatisées avec intelligence artificielle)

Projets de mobilité

- Mobilité dans le quartier (analyses et concepts pour l'encouragement de la mobilité douce, offres de partage, promotion du vélo)
- Projets dans le domaine du couplage des secteurs (chaleur à distance, mobilité électrique et production d'électricité renouvelable)

Vous trouverez d'autres idées de projet dans la liste des projets sous [local-energy.swiss](#). Les projets de communes pionnières déjà soutenus sont mentionnés ici.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous avez des questions.

Focus sur l'« infrastructure de recharge dans les communes »

Vu la part importante des émissions de CO₂ liées au transport routier, la mobilité figure parmi les champs d'action prioritaires. Outre l'élaboration de mesures pour rediriger le trafic vers des modes de transport plus efficaces sur le plan énergétique, l'électrification des véhicules est un autre facteur déterminant pour la décarbonisation du système de transport.

Les villes et les communes jouent un rôle important dans le développement de la mobilité électrique. Ces dernières ont en effet différentes possibilités pour soutenir et promouvoir la mobilité électrique. À cet égard, un [petit guide](#) avec exemples d'actions concrètes – La mobilité électrique dans les communes de SuisseEnergie - indique aux villes et aux communes les possibilités dont elles disposent dans les quatre champs d'action « Planification », « Exemplarité », « Infrastructure et services » et « Information et conseil ».

Pour soutenir les villes et les communes, des subventions supplémentaires pour **15 projets** maximum sont disponibles pour l'appel d'offres concernant l'encouragement des projets 2023. Les études de planification et/ou de faisabilité visant à soutenir et à promouvoir la mobilité électrique ou le développement de l'infrastructure de chargement dans une commune sont au centre de cet encouragement :

– Élaborer un concept de mobilité électrique (cf. mesure P2 dans le [Petit guide](#))

Dans le concept de mobilité électrique, les villes et les communes concrétisent les objectifs et les orientations stratégiques au travers de mesures concrètes. Elles clarifient les rôles au sein de l'administration et évaluent les coûts de la mise en œuvre des mesures. Le concept de mobilité électrique indique tout ce qui est nécessaire pour développer avec succès la mobilité électrique dans la commune. L'étude de planification et/ou de faisabilité permet de définir les bases et les mesures de mise en œuvre concrètes pour un concept de mobilité électrique.

- Immeubles communaux : concevoir la gestion de la mobilité et mettre à disposition l'infrastructure de recharge (cf. mesure RE3 dans le [Petit guide](#))

Les locataires des immeubles communaux peuvent se déplacer de manière durable. À cette fin, les villes et les communes mettent à leur disposition des offres de partage de véhicules et une infrastructure de recharge adaptée aux besoins. L'étude de planification et/ou de faisabilité permet de déterminer les conditions et les exigences pour l'infrastructure de recharge et les offres de partage de véhicules des immeubles communaux.

– Analyser les futurs besoins en bornes de recharge (cf. mesure IS1 dans le [Petit guide](#))

Les villes et les communes analysent les futurs besoins en bornes de recharge. Ce faisant, elles tiennent compte des diverses demandes en la matière. Elles déterminent si les principaux groupes d'utilisateurs sont en mesure de stationner et de charger leurs véhicules essentiellement sur le domaine public. En outre, lors de la planification de l'infrastructure de recharge publique, elles prennent en considération les caractéristiques du réseau électrique local.

– Ouvrir la voie au développement d'une infrastructure de recharge accessible au public (cf. mesure IS2 dans le [Petit guide](#))

Les villes et les communes informent, coordonnent, conseillent et soutiennent financièrement des acteurs privés afin qu'ils mettent à disposition des bornes de recharge accessibles au public. L'étude de planification et/ou de faisabilité permet de déterminer comment il conviendrait de procéder et quelles sont les conditions à remplir pour une mise en œuvre réussie. Le soutien financier est strictement limité à l'étude.

Les communes qui ont déjà réalisé une étude de planification ou de faisabilité dans un des domaines susmentionnés ont la possibilité de demander des subventions pour un plan de mise en œuvre concept, afin d'accélérer la mise en œuvre.

Remarques : Les subventions ne sont accordées que pour des études. Pour la mise en œuvre matérielle (bornes de recharge, etc.), aucun subventionnement n'est prévu.

Vous trouverez de plus amples informations sous [La mobilité électrique pour les communes \(local-energy.swiss\)](#).

Projets ne pouvant pas donner droit à une subvention

- Projets déjà spécifiquement soutenus par le programme « [Projets temporaires](#) ».
- Projets qui sont déjà soutenus par les [actions spéciales](#) de SuisseEnergie
- Nouvelle demande pour des projets déjà subventionnés par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux (double financement)
- Projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre (début du projet antérieur à la décision d'adjudication)
- Investissements pour des infrastructures (bâtiments, remplacement d'installations, éclairage public, infrastructure de recharge, etc.) ainsi que nouvelles acquisitions de véhicules
- Projets qui pourraient aussi être réalisés sans le soutien de la Confédération
- Projets subventionnés dans le cadre des législations cantonales
- Projets qui se recoupent avec d'autres offres de la Confédération/des cantons ou avec des programmes soutenus par la Confédération/les cantons (p. ex. Programme Bâtiments, RPC, programmes de recherche de l'OFEN P+D+L, subventions du Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO, programme Modèle de mobilité durable dans les communes (MOMODU), KliK, energo, objets soutenus par le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons [ModEnHa] en vigueur)
- Licences de logiciels ou développements d'outils, d'applications et de programmes dans le domaine informatique.
- Projets qui se limitent exclusivement à des mesures de communication et de sensibilisation.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous avez des questions.

Début et fin du projet

CALENDRIER	
Début du projet:	<input type="text"/>
Livraison des résultats du projet:	<input type="text"/>

Indiquez ici le début du projet et la date prévue pour la fin du projet.

Veillez noter :

- Début du projet au plus tôt le 01.01.2024.
- Les projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre (début du projet antérieur à la décision d'adjudication) ne peuvent pas être subventionnés. Divisez votre projet de manière que la partie faisant l'objet de la demande ne commence pas avant le 01.01.2024.
- Toutes les mesures datant d'avant le 01.01.2024 doivent être retirées du budget du projet.
- La fin définitive du projet doit avoir lieu avant le 31.12.2025 et un rapport final correspondant doit être déposé.

Groupes cibles

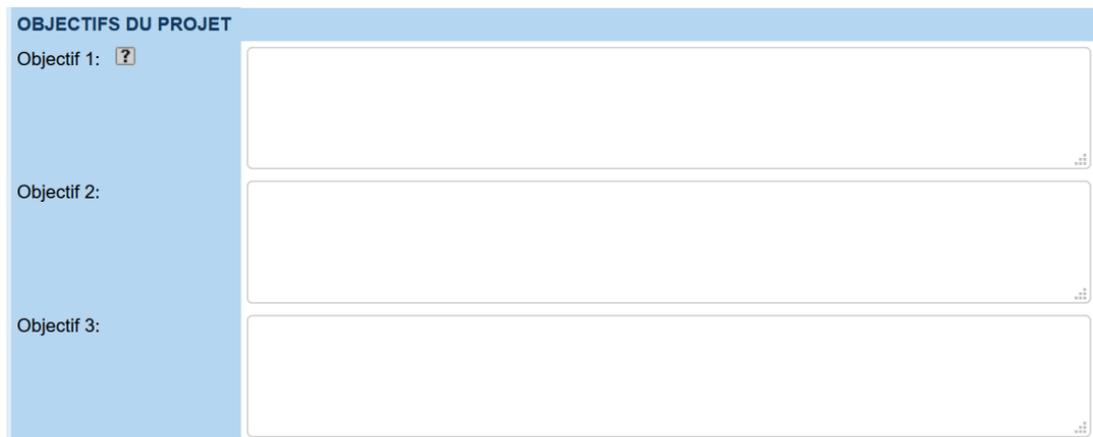
GROUPE-CIBLE	
Info public cible 	<input type="text"/>

Indiquez ici les groupes cibles principaux de votre projet.

Pour identifier le/les groupe(s) cible(s), posez-vous les questions suivantes :

- À qui s'adressent les mesures et les activités du projet ?
- Sur quelles personnes souhaitons-nous initier un changement de comportement avec le projet ?
- Pour quelles personnes le projet doit-il offrir une utilité spécifique ?

Objectifs du projet



The image shows a digital form titled "OBJECTIFS DU PROJET" in a light blue header. Below the header, there are three rows, each starting with a label on the left and a large white text input area on the right. The first row is labeled "Objectif 1:" followed by a small question mark icon. The second row is labeled "Objectif 2:". The third row is labeled "Objectif 3:". Each input area has a small icon in the bottom right corner, likely for text formatting or clearing the field.

Définissez ici les trois objectifs principaux de votre projet ainsi que les groupes cibles.

Lors de la définition de vos objectifs principaux, posez-vous les questions suivantes :

- Quels sont nos groupes cibles ?
- Quel effet / utilité / changement de comportement voulons-nous atteindre auprès des groupes cibles (outcome) ?
- Comment l'atteignons-nous ? (Output résumé)

Exemple :

Diminution de la consommation totale d'énergie (outcome) de l'administration communale (groupe cible) par l'optimisation du plan de déploiement de la flotte (output).

Veillez noter :

- Objectifs clairement formulés contenant le groupe cible, l'effet et les activités.
- Les objectifs donnent une image globale du projet.
- Indiquer uniquement les effets directs de vos activités ou des activités prévues (en relation directe avec votre projet).
- Il n'est pas nécessaire de mentionner les effets indirects qui dépendent fortement d'influences externes (impact).

Effets prévisibles

IMPACT PRÉVISIBLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET ?	
efficacité énergétique	<input type="text"/>
Subvention d'énergies renouvelables	<input type="text"/>
économie CO2	<input type="text"/>
Effets supplémentaires:	<input type="text"/>

L'estimation de l'effet prévu de votre projet en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction de CO₂ revêt une signification centrale pour l'évaluation. Par conséquent, ces effets prévus sont explicitement demandés aux soumissionnaires de la demande. Les effets prévus ne sont toutefois pas obligatoirement escomptés dans les quatre domaines d'efficacité.

Veillez expliciter les effets prévisibles pertinents de la manière suivante :

- Essayez d'être aussi concret que possible. Parfois, les effets du projet ne peuvent être vérifiés qu'après la mise en œuvre d'un éventuel projet ultérieur. Essayez d'évaluer ces effets dès aujourd'hui et de les indiquer dans l'hypothèse d'un déroulement optimal.
- Décrivez les effets prévus avec des indicateurs SMART :
 - **Specific** : l'indicateur doit être formulé de manière claire et précise.
 - **Measurable** : l'indicateur doit être mesurable à un moment donné (potentiel futur).
 - **Achievable** : un déroulement et une poursuite du projet optimal doivent permettre d'atteindre les effets prévisibles.
 - **Relevant** : l'information est pertinente pour le projet.
 - **Time-bound** : idéalement, l'indicateur est assorti d'une spécification de temps pour la vérification ultérieure des effets.
- Privilégiez les effets quantitatifs et ne recourez à des descriptions d'effets qualitatifs que si nécessaire.
- Dans le champ « Effets supplémentaires », vous pouvez indiquer les effets en dehors des trois domaines d'actions prévus (p. ex. succès de la sensibilisation, portée de la communication, etc.).

Coûts et financement du projet

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET	
Coûts totaux (CHF):	<input type="text" value="0"/>
Soutien SuisseEnergie max. 40% (CHF):	<input type="text" value="0"/>

Veillez indiquer ici les coûts totaux et la part subventionnée par SuisseEnergie pour le projet décrit. Veillez tenir compte du fait que la part subventionnée par SuisseEnergie ne peut pas dépasser 40% des coûts totaux. Une présentation détaillée du budget total et du budget du projet doit être jointe en annexe A.

Coûts totaux et financement du projet global

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET GLOBAL (TOTAL)	
Coûts totaux (CHF):	<input type="text"/>
Soutien SuisseEnergie max. 40% (CHF):	<input type="text" value="0"/>

Veillez indiquer ici les coûts totaux et la part subventionnée par SuisseEnergie pour l'ensemble des projets soumis. Ces sommes sont l'addition des montants spécifiques aux projets déjà spécifiés. Veillez tenir compte du fait que la part subventionnée par SuisseEnergie ne peut pas dépasser 40% des coûts totaux. Une présentation détaillée du budget total et du budget du projet doit être jointe en annexe A.

2.3 Annexes et justificatifs

En annexe de la demande, vous devez fournir les justificatifs exigés en joignant les copies de document correspondantes. Veuillez impérativement fournir tous les justificatifs lors du dépôt de la demande.

Annexe A : Budget du projet

Ville ou commune:	Veuillez remplir ici		
Projet 1:	Veuillez remplir ici		
Dépenses (y c. TVA)			
Prestations de l'organisme responsable du projet			
Type	Description	Temps (h)	Coûts (CHF)
Jetons de présence aux séances			
Type	Description	Nombre de séances * personnes¹⁾	Coûts (CHF)
Prestations de tiers achetées			
Entreprise	Brève description (joindre les offres)³⁾		Coûts (CHF)
Total des dépenses (CHF)			-
1) Multiplication des séances et des personnes (p. ex.: 3 séances avec 5 personnes, 15 entrées)			
2) Par personne et par séance 3) Les petits mandats jusqu'à une somme totale de CHF 5 000.- peuvent être indiqués de façon succincte.			
Financement			
Gains sans flux monétaire: prestations de base internes à l'administration			
Prestataire de services	Description		Montant (CHF)
Commune Modèle			
Total des gains internes à l'adminis			-
Gains sans flux monétaire (tiers, économie, privés, etc.)			
Prestataire de services	Description		Montant (CHF)
Entreprise Modèle			
Total des gains sans flux monétaire			-
Gains avec flux monétaire			
Type	Description		Montant (CHF)
SuisseEnergie			
Contributions du/des canton(s)			
Contributions des communes			
Autres fonds (p. ex. sponsoring)			
Total des gains avec flux monétaire			-
Total des gains (CHF)			-
Les taux horaires maximums suivants sont acceptés. Pour l'administration CHF 90.-, pour l'expertise technique CHF 133.- et pour la direction de projet CHF 156.-			

Dans l'annexe A, vous devez indiquer le budget connu ou prévisible de votre projet de manière complète et vérifiable.

Veillez noter :

- Pour chaque projet soumis, il faut joindre un budget de projet individuel et complet.
- Le financement de 60% des coûts du projet par l'organisme responsable doit être assuré de manière complète et vérifiable au moment de la soumission de l'offre.
- Toutes les mesures datant d'avant le début du projet (01.01.2024) doivent être retirées du budget du projet.
- Les coûts internes des responsables de projet peuvent être pris en compte. Les taux horaires maximums suivants sont acceptés. Pour l'administration CHF 90.–, pour l'expertise technique CHF 133.– et pour la direction de projet CHF 156.–.
- Pour les mandats de tiers, les offres obtenues doivent être, en principe, jointes. Au minimum, un cahier des charges provisoire du mandat, les tarifs horaires appliqués et la somme totale doivent être clairement spécifiés.

Annexe B : Justificatif en matière de politique énergétique

Dans l'annexe B, ajoutez les documents attestant de l'engagement de votre commune en matière de politique énergétique. La qualité et l'étendue de votre engagement au niveau de la politique énergétique feront partie des critères d'évaluation.

Les documents suivants peuvent notamment justifier d'un tel engagement :

- Certifications (Cité de l'énergie, ISO 50001, etc.)
- Bilans énergétiques actuels (ne datant pas de plus de cinq ans)
- Décisions politiques relatives à des objectifs énergétiques ou politiques, p. ex.
- Mesures prévues par la commune en matière de politique énergétique
- Projets de construction actuels et monitoring des résultats

Annexe C : Dossier signé

Dans l'annexe C, vous devez impérativement ajouter votre dossier complet, muni d'une signature manuscrite. Sans signature, votre demande ne peut pas être approuvée.

3 Soumission d'une demande de subvention

Pour soumettre une demande, notre [formulaire de demande électronique](#) doit être dûment complété, y compris avec les annexes et la signature.

Veuillez-vous assurer de sauvegarder régulièrement votre soumission dans le formulaire de demande électronique.

Les consignes suivantes s'appliquent lors du dépôt des documents de la demande :

- La demande déposée doit être complète (annexes comprises) et peut être rédigée en allemand, en français ou en italien.
- La demande doit être déposée par la ville ou la commune elle-même et non par un tiers.
- Les demandes transmises trop tard, incomplètes ou non signées ne seront pas prises en compte.

Modalités d'attribution :

- Un jury spécialisé décide de l'acceptation des demandes.
- Si la demande dépasse les moyens disponibles, seules les requêtes répondant au mieux aux critères d'évaluation seront prises en considération.
- 1-2 projets par ville/commune et par cycle seront soutenus.
- SuisseEnergie se réserve le droit de diminuer le montant des subventions demandées ou de ne pas subventionner un projet de mise en œuvre.
- Nous n'échangerons aucune correspondance concernant les demandes non prises en compte.
- Il n'existe aucun droit à un soutien.
- Tout recours juridique est exclu.
- Dans les trois mois suivant l'échéance pour la soumission, les requérants reçoivent une décision écrite sur un éventuel soutien.

Calendrier :

Début des soumissions	1 ^{er} mars 2023
Fin des soumissions	31 juillet 2023
Retour de l'OFEN sur la décision de subventionnement	31 octobre 2023
Envoi du contrat	Début 2024
Début du projet	1 ^{er} janvier 2024
Soumission du rapport intermédiaire et facture	31 octobre 2024
Soumission du rapport final provisoire et facture	31 octobre 2025
Fin du projet	31 décembre 2025
Soumission du rapport final définitif et facture	28 février 2026

4 Contact

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à :

Jakob Rager
Programme de soutien de SuisseEnergie pour les communes
c/o Haute Ecole d'Ingénierie
Rue de l'Industrie 23, 1950 Sion
Tél. : +41 58 606 98 09
E-mail : projet@local-energy.swiss
www.local-energy.swiss